

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-403

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118140-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Amélioration Durable du Parc Privé	N° 2026-403

**Soliha Terres-Océan - Année 2026 - Subvention de fonctionnement - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame Alexandra SIARRI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'association

L'association Soliha, Solidaire pour l'Habitat Terres-Océan, exerce des activités d'intérêt général en œuvrant pour l'amélioration des conditions de vie et d'habitat des personnes défavorisées.

L'association regroupe 77 salariés aux compétences pluridisciplinaires intervenant dans les actions de lutte contre la non-décence, l'insalubrité, la précarité énergétique et le maintien à domicile.

Elle est agréée par l'État (arrêtés préfectoraux en date du 21 avril 2016) au titre de l'article L365-3 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) pour ses activités d'ingénierie sociale, financière et technique en faveur du logement des publics défavorisés, ainsi qu'au titre de l'article L365-4 pour ses activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale. La reconnaissance de ses compétences et missions lui a conféré le statut de service d'intérêt économique général, renouvelé en 2022. L'association est également certifiée Audits Reconnu garant de l'environnement (RGE).

Le projet associatif porté par Soliha Terres-Océan, conformément à son objet statutaire, vise à :

- améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables,
- contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale, territoriale et participative, à la transition énergétique et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.

2 – Bilan de l'année 2025

En 2025, l'action de Soliha Terres-Océan s'est concentrée autour de 3 axes majeurs sur le territoire de Bordeaux Métropole :

- **Le développement d'une offre locative à loyers maîtrisés à destination des ménages modestes**

L'équipe de Soliha Terres-Océan, à travers son agence immobilière sociale, rencontre et conseille les propriétaires bailleurs privés afin de les inciter à mettre leur bien en location à l'attention des ménages fragiles. Elle leur apporte les garanties et la sécurisation nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

Le parc locatif géré par Soliha Terres-Océan comptabilise, en 2025, 168 logements sur le territoire de Bordeaux Métropole, dont 4 ont été captés en 2025. 55% du parc locatif géré par Soliha Terres-Océan en Gironde concerne des logements à loyers sociaux et très sociaux, 22% concerne des logements à loyers intermédiaires.

Par ailleurs, dans le cadre du programme Bail Rénov', 126 propriétaires bailleurs ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé sur leurs besoins en rénovation énergétique.

Soliha Terres-Océan accompagne également les propriétaires bailleurs lors des mises en location des logements très sociaux en réalisant l'état des lieux et les démarches administratives auprès du Fonds solidarité logement (FSL), de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA), et en rédigeant le bail.

- **L'adaptation des logements pour favoriser le maintien à domicile**

Soliha Terres-Océan est un partenaire privilégié des personnes âgées ou en situation de handicap souhaitant adapter leur logement.

En 2025, l'équipe a renseigné 374 propriétaires et déposé 88 dossiers, dont 48 portant sur l'adaptation des logements.

Le « Truck Soliha », outil itinérant de sensibilisation, a été mobilisé à 24 reprises en Gironde, dont 5 animations sur Bordeaux Métropole (Talence, Blanquefort, Mérignac, Parempuyre et le Taillan Médoc), permettant de rencontrer 378 personnes.

- **La lutte contre l'habitat indigne et le mal logement**

Engagée dans la lutte contre l'habitat insalubre, Soliha Terres-Océan apporte son expertise dans un processus partenarial combinant accompagnement technique et recherche de solutions financières.

En 2025, l'association a réalisé 10 diagnostics de décence et 13 contrôles de levée de non-décence pour le compte de la CAF de Gironde.

Dans le cadre des conventionnements sans travaux portés par Bordeaux Métropole, 16 diagnostics décence ont été effectués sur 8 communes de la métropole (Talence, Gradignan, Pessac, Mérignac, Parempuyre, Bordeaux, Cenon et Villenave d'Ornon), révélant que seuls 3 des 16 logements visités ne présentaient aucun désordre. Les problématiques les plus fréquentes relèvent de défauts de ventilation et de mises aux normes électriques.

3 - Programme d'actions 2026

Soliha Terres-Océan se positionne en tant qu'acteur favorisant la mise en œuvre d'une politique d'accès durable au logement et s'engage à :

- développer le parc de logements abordables et conventionnés pour les ménages modestes,
- déployer des animations spécifiques à la thématique de l'adaptation des logements sur les communes de la métropole,
- informer et conseiller les ménages, afin de les orienter vers les dispositifs existants, favoriser l'accès et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, accompagner les ménages fragiles ou en difficultés, en participant notamment à la lutte contre l'habitat indigne ou insalubre.

Elle accompagne la Métropole dans la mise en œuvre de sa politique de l'habitat par la diffusion des informations sur les dispositifs en cours et apporte son expertise sur la connaissance des besoins et des problématiques rencontrées, afin notamment d'alimenter l'observatoire du PLH.

4 – Participation de Bordeaux Métropole

Soliha Terres-Océan perçoit une subvention de fonctionnement depuis 2003 de la part de Bordeaux Métropole au titre de ses missions d'utilité publique, s'inscrivant dans le cadre du PLH et conformément à la Fiche 19 du règlement d'intervention habitat et politique de la ville : « Participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

- **Principaux indicateurs financiers de l'organisme :**

Bordeaux Métropole est sollicitée **en 2026 pour un soutien financier de 216 600 €**. La participation de Bordeaux Métropole, identique à 2025, représente 8 % du budget prévisionnel éligible de l'association s'élevant à 2 569 585 € (annexe 3 de la convention).

	BUDGET REALISE 2025		BUDGET PREVISIONNEL 2026		Evolution entre 2025 et 2026
BUDGET DE L'ACTION	2 734 119,00 €		2 569 585,00 €		-6%
Dépenses totales de fonctionnement	2 734 119,00 €		2 569 585,00 €		
<i>Dont principaux postes de dépenses :</i>					
Charges de personnel	1 987 657,00 €	73%	1 951 430,00 €	76%	-2%
Achats d'études, de prestations de service, et achats stockés de matières et fournitures	35 062,00 €	1%	35 500,00 €	1%	1%
Recettes totales de fonctionnement	2 734 119,00 €		2 569 585,00 €		
Vente de prestations de service	2 111 529,00 €	77%	2 218 700,00 €	86%	5%
<i>Dont participations financeurs :</i>					
Contribution de Bordeaux Métropole	216 600,00 €	8%	216 600,00 €	8%	0%
Contribution Ville de Bordeaux	70 000,00 €	3%	50 000,00 €	2%	-29%
Contribution Département de la Gironde	51 000,00 €	2%	- €	0%	-100%

Les modalités de versement de la participation métropolitaine au titre de l'année 2026 sont détaillées dans la convention financière ci-annexée.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.1611-4 et L. 5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2001/1186 du 14 décembre 2001 approuvant le PLH,
VU la délibération n°2003/0133 du 28 février 2003 adoptant l'avenant PLH,
VU la délibération n°2007/0545 du 13 juillet 2007 approuvant la modification du PLH,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 approuvant la première révision du Plan local d'urbanisme (PLU),
VU la délibération n°2024/53 du 2 février 2024 approuvant la 11-ème modification du PLU 3.1,
VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
VU la demande de subvention formulée par SOLIHA Terres-Océan en date du 03 juillet 2025,
VU le bilan des actions 2025 de SOLIHA Terres-Océan transmis le 22 mai 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les actions de l'association Soliha Terres-Océan contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole et de la dynamique territoriale du Pacte territorial de Bordeaux Métropole sur la thématique de l'adaptation au maintien à domicile,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 216 600 € en faveur de l'association Soliha Terres-Océan au titre de son programme d'actions 2026 selon les conditions définies dans la convention ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2026 chapitre 65, compte 65748, fonction 552.

Résultat du vote : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--